

On se figure toujours, quand il s'agit d'entreprendre une cure, que pour rétablir l'harmonie dans notre corps, nous aurons à nous heurter à mille difficultés. Les médecins qu'il leur faut aborder, les médecines qu'ils nous proposent, les autres, qu'il faudra se soumettre ou à l'électricité ou à un massage, aux bains de vapeur, aux douches, etc., etc., à une opération, peut-être ? Bien peu veulent se convaincre qu'il y a quelque chose de plus simple, c'est d'aller à Yungborn. On prend le train jusque Cologne, où on loge; on se remet en route le lendemain, à 8 h. 36 du matin jusque Wiennsburg, où un changement de train vous mène à Harzburg et à Eckertal à 3 heures après-déjeuner. (Eckertal est à 15 minutes à pied de Yungborn.)

Est-ce que toutes les maladies dont nous souffrons, chroniques ou aiguës, ne viennent pas de ce que nous avons transgressé les lois du Créateur? Revenons à la Nature; et, sauf les maladies où tout ressort vital à presque disparu, ou est en train de disparaître, ou, par conséquent, rien ne peut plus agir, c'est ici qu'il faut venir pour y chercher la Guérison ou le moyen le plus sûr de la trouver.

Si nous réfléchissons un peu, nous arriverions bientôt à cette conclusion, que pour guérir au plus tôt, nos maladies, nous devons nous abstenir de certaines choses, dont nos parents et nous, avons beaucoup trop usé. Il est évident qu'on ne doit abuser de rien, prendre trop de viande, de vin, de café, d'alcool, de tabac, sont des excès auxquels il faut renoncer, dès qu'on veut maintenir l'harmonie des diverses fonctions.

Si même nous ne sommes pas malades, Yungborn préviendra toute maladie. Nos enfants aussi doivent manger des choses saines: légumes, fruits, lait, — il faut supprimer bonbons et pâtisseries. Et comme la santé de l'âme et du corps se tiennent intimement, l'âme s'assainira bien plus vite dans une atmosphère de calme, de repos, si différente de nos milieux industriels, alors que le corps s'y purifie par tous les pores, et que tout est fait sans la moindre contrainte. C'est ce repos de l'âme et du corps que des milliers de personnes viennent chercher ici.

ici, tout se guérit; tout, parce qu'on y soigne le corps tout entier. Et y a actuellement 2500 hôtes à Yungborn. Ici, aucune contrainte, aucune gêne, aucune courtoisie; pas de bruit, une gaieté saine et paisible, car Yungborn, c'est le retour à la santé.

Le prix de la pension est toujours de huit marcs par jour, sans aucun supplément, visites du docteur comprises.

Les environs sont charmants, et prêtent aux plus belles excursions. L'établissement est entouré de montagnes, et l'ascension du Broken, soit à pied, soit en funiculaire, séduit tous les hôtes. La ville de Harzburg, avec ses mille villas, ses allées fleuries, son Kursaal, ses concerts et ses magasins, est à quelques minutes, en chemin de fer, de Yungborn. Ilseburg, la perle du Harz, y est à deux heures.

Vraiment, il est à souhaiter qu'on y vienne en foule, comme à un pèlerinage.

M.-E. SEGARD

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'Union des Corps de Sapeurs-Pompiers du Nord et du Pas-de-Calais

A ARRAS

L'assemblée générale de l'Union des corps de sapeurs-pompiers du Nord et du Pas-de-Calais, a été tenue dimanche, à Arras, sous la présidence de M. Briens, préfet du Pas-de-Calais.

A dix heures et demie, officiers et sous-officiers délégués furent reçus à l'Hôtel de Ville, par M. Rohard, maire, et MM. Baggio et Chabé, adjoints.

M. Deneuvre, capitaine des pompiers d'Arras, présenta ses camarades. Le maire souhaita la bienvenue à tous et offrit les vins d'honneur.

A onze heures et demie, le conseil d'administration de l'Union tint une réunion privée qui fut suivie de l'assemblée générale, salle des Concerts.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A l'ouverture de cette assemblée, M. Authier, chef de cabinet du préfet, assura les pompiers de toute la sollicitude du gouvernement.

Le commandant Boivin, président de l'Union, remercia. Il accusa particulièrement les officiers belligères par les élections parvenues à leur terme.

Le lieutenant Heu, secrétaire général, donna lecture d'un rapport sur les travaux de l'année écoulée. Le capitaine-treasorier Poulain fit celui ayant trait aux finances, faisant ressortir un actif de 10,053 francs au 31 décembre 1911; un actif de 7,324 francs pour la caisse de secours, et un actif de 11,729 frs pour la caisse de réserve.

On procéda ensuite à l'élection partielle des membres du bureau:

On discuta ensuite sur deux propositions ayant trait à des secours à allouer en cas de décès aux familles nécessiteuses des sapeurs-pompiers et de maladie en dehors du service. Quant à la première question et sur la proposition du capitaine Cuvillier, on décida d'accorder une indemnité de 50 francs au décès; quant à la seconde, la discussion fut longue et, tout en reconnaissant le principe d'un secours à allouer en cas de maladie, il fut reconnu qu'on ne pouvait en faire l'application par suite du manque de ressources. La discussion terminée, on décida que l'assemblée générale, l'an prochain, aurait lieu à Lille.

LE BANQUET

A deux heures, le congrès prenait fin et tout le monde se rendit à l'Hotel de l'Univers, où avait lieu un banquet.

REVIENS A LA NATURE

Tel est le titre d'un ouvrage où chacun des auteurs nous expose ses idées sur la santé, de se prémunir contre la maladie et de vivre longtemps.

En vente aux Librairies du JOURNAL de ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Roubaix; 33, rue Carnot, Tourcoing.

312 Le son s'avère tellement parfumé à l'Eau de Cologne est le n° 312. La pain: 30 centimes. Victor Vaisnier.

Chronique Locale ROUBAIX

Aujourd'hui, mardi 4 juin: Soleil: lever, 5 h. 53; coucher, 7 h. 48. Lune: pleine du 30; dernier quartier le 8. Aujourd'hui: St-Valère; demain: St-Clair.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

Un incendie s'est déclaré à 10 h. 10, à la rue de la République, au n° 10, dans un magasin de chaussures. Les dégâts sont évalués à 100 francs.

AVEZ-VOUS jamais entendu une femme se plaindre du SUNLIGHT SAVON. Bien au contraire, vous n'entendez que des éloges. 30761d

OPHRE PIANO est donné l'attention de tous les habitants. Vente aux enchères de la bibliothèque de M. Marescotti 2062d

FUNÉRAILLES. — Lundi matin, à 9 h., en l'église Saint-Joseph, ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles de M. Lefebvre, père de Mlle Lefebvre, directrice de l'école communale Paul Bert.

Après la messe, le corps a été conduit au cimetière pour y être inhumé.

Les assistants, nous avons remarqué: M. le maire d'Hem et ses adjoints; M. Despres et Vincent; la plupart des conseillers municipaux; M. Frognet, lieutenant des douanes; les membres du Comité administratif de l'Amicale Jules Ferry et un certain nombre d'instituteurs et institutrices de la région.

Aujourd'hui, mardi 4 juin, vente réclame, maison Hammette, Grand'Place; occasion superbe en coupure, tout le déclassé est sacrifié à prix de soldes.

Pour cette journée seulement la maison offre un lot de 600 mètres environ de mousseline laine imprimée, pour robes, peignoirs ou kimono, au prix incroyables de 1 fr. 15 le mètre. Actuellement nouveautés d'été, séries exclusives: foulardes, mousselines, toiles, tissu éponge pour costumes de plage. 30749d

LES PEINTURES ANTI-ROUILLE METOROL résistent aux acides et à l'humidité, à la chaleur. Raouin Frères, 56, r. Epoulez, R.T. 923. 20554d

VITEX ayant de faire des achats les magasins du 30, GRANDE-RUE, ROUBAIX, vous trouverez en corsets, peignoirs, confections de dames, etc., un choix considérable et des prix surprenants. 30544

OUVRAGE PUBLIC A LA PUEUR. — Un tisserand âgé de 55 ans, demeurant rue de l'Ommelet, a été arrêté hier après-midi, et écroué au dépôt de police du 5e arrondissement.

Cet individu, qui est inculpé d'outrage public à l'honneur, commis devant une petite fille de huit ans, a été maintenu en état d'arrestation, après avoir été interrogé par M. Benet, commissaire de police.

LE PLUS BEAU CHOIX de broderies et dentelles pour lingerie se trouve à la Maison Robleux-Verdonck, 50, Grande-Rue, à Roubaix. Maison spéciale pour le Trouseau et la Layette. Devis sur demande, à tous prix. 30682d

AVEC LES ROBES TAILLEUR, il faut porter les blouses lingerie ou tussor que met en vente le magasin à Aux Sœurs de Charité, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. Nouveaux assortiments grand choix. Voir aussi les béguins pour l'auto, les chapeaux pour la mer et la campagne. 30582

WASQUEHAL

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A la Société de produits chimiques Eycken et Leroy, un journalier, Alphonse Pannier, demeurant rue des Longues-Haies, 26, à Roubaix, en nettoyant un bac s'est brûlé à la main droite. Quinze jours de repos; docteur Dupré.

Chés MM. Hannez, frères, un journalier, Alphonse Cocheveux, 26 ans, demeurant rue de la Ferme, 12, à Fiers-Breucq, s'est fait une piqûre grave à la main droite, en touchant une aiguille de son métier. Vingt jours de repos; docteur Butin.

LA DUCASSE. — Il est à regretter que le temps n'ait pas plus favorisé la douzième de Wasquehal. Les pluies abondantes qui ont cessé de tomber pendant la journée ont empêché le succès habituel de la douzième. Cependant vers le soir, un regain d'activité s'est manifesté sur la place Fénélon et dans les cafés des alentours.

EXCELSIOR BELLEVUE BLANKENBERGHE & GRAND HOTEL. Bains. 1239

LES FÊTES DE DIMANCHE. — Nous donnons ci-dessous les fêtes de ce jour, qui ont été célébrées, dimanche soir, M. A. Joly, maire de cette ville, à la cérémonie de la remise des médailles de 1870-71 aux vieux combattants, en réponse à la présentation qui avait été faite des décorés son adjoint, M. Samuel Du Jardin.

« Mon cher M. Du Jardin, « Au nom de tous les médaillés de 1870 je vous remercie bien sincèrement des félicitations et des paroles élogieuses que vous nous avez adressées à l'occasion de la distinction honorifique qui nous a été remise au nom du Gouvernement par son représentant dans le Département.

« Nous sommes très sensibles à cette marque de sympathie de votre part et les sentiments que vous nous avez exprimés nous touchent profondément car ils rappellent des moments douloureux il est vrai, mais cependant glorieux par le courage, l'abnégation qu'ont montrés les braves soldats de cette époque, par la privation, la fatigue, les souffrances qu'ils ont endurées sans aucune plainte. Comme vous, nous sommes heureux de constater que le patriotisme en France est toujours aussi pur, aussi vivace et nous sommes persuadés que ces sentiments de bravoure et de dévouement qui ont été le moteur de nos succès, nous serviront toujours aussi vaillamment à défendre courageusement nos trois couleurs nationales et à conserver intact le territoire de notre beau pays de France.

« Laissez-moi vous serrer affectueusement la main au nom de tous les braves de l'année terrible. »

LEERS

Trois enfants mordus par un chien errant ILS SONT ENVOYÉS A L'INSTITUT PASTEUR

Depuis quelque temps, le cas de rare se multiplie et légitimement la sévérité des gendarmes contre ceux qui laissent leur chien divaguer sans surveillance.

Samedi matin, un chien errant s'attaqua, haïe de Gibaltar, à un jeune garçon de 9 ans, Albert Ladoux, qui se rendait à l'école à Néchin, et le mordit au mollet droit; peu après, le chien se jeta sur un autre enfant, un jeune garçon, Jean Wattiau, âgé de 3 ans et demi, qui jouait près de la demeure de ses grands-parents, puis il s'attaqua à un autre enfant, Paul Nye, âgé de 4 ans, qu'il mordit à la figure.

Des habitants du quartier réussirent, après une course pleine de péripéties, à capturer le dangereux animal qui fut examiné par M. Maure, vétérinaire à Escaumont. Le préjudice constaté que le chien présentait divers symptômes de rage et à mis l'animal en observation.

Lundi après-midi, les trois petits victimes ont été dirigés sur l'Institut Pasteur pour y suivre le traitement antirabique.

LA DIVAGATION DES CHIENS Arrêté municipal

L'arrêté municipal concernant la divagation des chiens arrivant à expiration, et un nouveau cas de rage s'étant produit, le maire de Leers a pris les mesures suivantes: 1. Les chiens errants, à l'exception de ceux qui sont tenus d'être en laisse, à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 2. — Pendant ce délai de deux mois, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la mairie.

Art. 3. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque des chiens ou des chats mordus de personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence des abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire, etc.

Art. 4. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et déferés aux tribunaux compétents.

LA DUCASSE a obtenu son habituel succès dimanche et lundi, surtout le premier jour en raison de la température plus clémente.

Les étrangers sont devenus en grand nombre dans la localité pendant les deux journées a régné une grande animation.

LYS

BLESSE A LA JAMBE. — Chez M. Célestin Maussu, un aide-livreur, M. Henri Vigor, 15 ans et demi, rue de la Bataille, Roubaix, a eu la jambe gauche comprimée entre le marche-pied et l'avant-train d'une voiture. Il en est résulté une contusion de ce membre. Douze jours de repos; docteur Carrette.

SAILLY

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Le Contrôleur régional se rendra en la Mairie le 5 juin, à huit heures du matin, à l'effet de prendre connaissance des réclamations ou objections aux rôles.

AUTO MOBILISTES L'huile de Dion Bouton est la meilleure 30683

TOURCOING

Les Grèves en 1911

La vie industrielle de notre ville est souvent troublée par des grèves, dont les causes sont fort diverses, de même que l'importance et la durée.

Les bureaux administratifs municipaux viennent d'en dresser la statistique pour l'année 1911. Quelques chiffres en sont intéressants.

Il y eut en 1911, 43 conflits: 2 dans le triage, 6 dans le peignage, 7 dans la filature de laines, 1 dans la retorderie, 14 dans la filature de coton, 2 dans les fabriques de tapis, 3 dans le tissage, 2 dans la teinturerie, 1 chez les carrelers, 1 chez les terrassiers, 1 dans la métallurgie, 1 dans une fabrique d'huiles, 1 dans le triage de déchets.

10 ont eu une durée de plus de 10 jours. La plus longue a été celle du triage qui dura 55 jours, du 8 septembre 1910 au 1er mars 1911.

Une grève de filature de laines, dura 28 jours, du 22 avril au 25 juillet; une autre dans la filature de coton dura 70 jours, du 4 mars au 11 mai.

Celle de la métallurgie dura 30 jours. Deux ne durèrent qu'un jour.

En général, les grèves atteignent à la fois qu'un établissement, sauf la grève des teinturiers qui engloba 11 établissements et celle des terrassiers qui en engloba 8.

Le nombre total des grévistes pour ces divers conflits fut de 1.770 hommes, 159 femmes et 239 enfants.

3.271 ouvriers furent d'autre part contraints au chômage par suite de la cessation de travail de leurs camarades.

La plupart du temps, ces grèves étaient provoquées par des demandes d'augmentation de salaires, 30 conflits sur 43 sont dans ce cas.

6 grèves ont été causées par des renvois d'ouvriers; 2 par la demande de renvoi d'une contredame et d'un contremaître.

Un conflit est né de l'insuffisance de personnel. Un autre d'une suppression de prime. Un autre d'une suppression de repos.

Une seule grève a été une grève de solidarité. Et quel fut le résultat de ces luttes? 10 grèves réussirent; 7 finirent par une transaction; 6 par un arbitrage; enfin, il y eut 26 échecs.

Une Rixe Sanglante Rue du Sentier

UN OUVRIER AGRICOLE LACHÈMENT FRAPPÉ A COUPS DE TALON. — GRIÈVEMENT BLESSE, IL EST TRANSPORTÉ A L'HOPITAL. — SON AGRESSEUR EST ARRÊTÉ.

Le carrefour des rues du Sentier et de la Blanche-Porte, a été mis en émoi dans la soirée de lundi par une scène de pugilat d'une certaine gravité.

Au cours de cette rixe, entre sujets belges, l'un des adversaires, un ouvrier agricole, a reçu de sévères blessures qui ont nécessité son transfert à l'hôpital civil.

Voici les faits: Il y a quelques mois, M. Decottignies-Honoré, cultivateur, à l'angle des rues du Sentier et du Port, avait confié l'enlèvement des bettes à un certain Henri Blomme, âgé de 45 ans, ouvrier agricole sans domicile fixe.

Celui-ci ayant traité à forfait avec le fermier, avait engagé pour l'aider, dans cette besogne, un ouvrier tisserand, Camille Vandenberg, originaire de Mezin, âgé de 29 ans, habitant rue Lacépède, 18. Quand le travail fut achevé, Henri Blomme, le chef de l'entreprise, promit de régler son camarade dès qu'il aurait reçu l'argent du cultivateur.

Ne voyant rien venir, et las d'attendre, Camille Vandenberg, prit le parti, lundi soir, d'aller s'informer de la ferme de la rue du Sentier. Il voulait savoir si réellement M. Decottignies n'avait pas payé l'ouvrier agricole.

Le cultivateur lui fit savoir que celui-ci avait été réglé sur sa demande en plusieurs acomptes. A cette révélation, l'ouvrier tisserand entra dans une violente colère et il promit de se venger contre celui qui l'avait aussi indignement trompé. Par malheur, le hasard voulut que Vandenberg se trouva en la présence de Blomme à sa sortie de la ferme. Ce dernier était à ce moment sensiblement éméché.

Cependant le tisserand ne put se contenir à la vue de son exploitateur. Après lui avoir reproché sa conduite, il s'élança sur l'ouvrier agricole; et l'empoigna par le cou et le jeta par terre.

Puis, il le frappa à violents coups de talon sur la tête.

Vandenberg aurait peut-être achevé sa vengeance si des témoins de la scène n'étaient venus la retirer de ses mains.

La police avait été avisée par téléphone. Deux agents dépêchés sur les lieux arrivèrent à temps pour cueillir le brutal agresseur. Celui-ci fut conduit à la permanence centrale.

Quant à sa victime, Henri Blomme, il portait d'affreuses blessures à la tête. Une très large plaie béante au-dessous de l'arc sourcilier droite faisait redouter la perte de l'œil.

Il blessé fut conduit au cabaret de La Galette, où M. le docteur Vienne alla lui donner ses soins.

Le praticien a pansé et suturé les plaies. Henri Blomme qui est très affaibli par la perte considérable de sang qu'il a subie, a dû être transporté d'urgence à l'Hôpital.

On ignore quelles seront les conséquences de ces blessures.

Camille Vandenberg a été maintenu en état d'arrestation pour coups et blessures, après avoir été interrogé par M. Guichard, commissaire de police du 1er arrondissement.

CHEZ LES CRICK-SICKS. — Ce soir, les « Crick-Sicks » prendront possession de leur nouveau local, salle des fêtes de l'Hospice, rue de Tournai. Les commissaires insistent pour que tous les sociétaires répondent à la convocation pressante qu'ils ont reçue.

Les choristes tiendront d'ailleurs à se présenter dans les meilleures conditions le 16 juin, au Cycle Choral de Lille.

De plus, ils viendront se joindre à la manifestation de sympathie qui s'organise en l'honneur du directeur, M. Duyburgh. Rendez-vous à 8 heures trois quarts.

LA TAXE SUR LES CHIENS EN 1912. — Le maire de la Ville de Tourcoing donne avis que les rôles de la taxe sur les chiens revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

MISE EN RECOUVREMENT DES RÔLES DES CONTRIBUTIONS POUR FRAIS DE BOURSE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE (Année 1912). — Le maire de la Ville de Tourcoing, donne avis que les rôles des contributions pour frais de Bourse et de la Chambre de commerce, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé un délai de trois mois à dater d'aujourd'hui pour adresser à M. le Préfet une demande en décharge ou en réduction. Les réclamations qui ont pour objet une cote égale ou supérieure à trente francs, devront être rédigées sur papier timbré. Toutes les réclamations doivent être accompagnées de l'extrait du rôle.

LA CULTURE DU LIN EN 1912. — L'ensemencement du lin a été fait cette année par 17 cultivateurs sur une superficie totale de 13 hectares 61 ares 21 centiares. En voici la répartition: MM. Henri Desbrouquis, 50 ares; Marie Beuge, 42 ares; Haquet-Six, 1 hect. 32 ares 31 centiares; Henri Druelle, 92 ares; Lebrun-Billet, 80 ares; Cateau-Derivaux, 55 ares; Jean-Louis Florin, 91 ares; Tibergien-Derivaux, 80 ares; Auguste Clarisse, 1 hect. 2 ares; Dhalluin-Catteau, 38 ares; Pierre Dubois, 72 ares; Jules Dupont, 1 hect. 30 ares; Ernest Mispelare, 45 ares; Jules Le-maire, 1 hect. 40 ares.

LES AUTORISATIONS DE BATIR EN AVRIL ET MAI 1912. — Au cours du mois d'avril et mai derniers, des autorisations de bâtir ont été accordées aux personnes suivantes:

MM. Descarpentier, boulevard Desaut, 1 bâtiment; Lortholier-Motte fils, rue Wharles-Wattine, 1 bâtiment; Desbrouquis, rue de l'Anrore, 1 hect. 2 ares; Théophile Dael, rue de la Blanche-Porte, 2 maisons; Somb-Boussu, 1 hect. 2 ares; Volt frères, rue Augustea, 1 bâtiment; Alphonse Dhalluin, rue La Pérouse, 1 bâtiment; Léon Marché, rue Donsard, 1 maison; Paul Lévêque, rue de la Belle-Vue, 1 maison; Yve Ardée Prouvost, rue des Urulines, 1 maison; Urbain Robb, rue de Toulousa, 4 maisons; Alphonse Six, rue du Flacon, 1 bâtiment; Pourras, 1 maison; Camille Desbrouquis, Jules Gakaou, boulevard du Cimetière, 2 maisons; Leclercq, Contour Sainte-Anne, 1 maison; Anselme Lefebvre, rue Haute, 1 maison; Emile Dhalluin, rue du Prince, 1 maison; Léon Vermeir, place Thiers, 1 maison; Henri Lemaitre, rue Jacquard, 1 maison; Louis Rose, rue d'Angleterre, 1 maison; Arthur Verdière, rue de Bouvines, 1 maison; Floris Vanboute, rue de Boulogne, 1 maison; Urbain Robb, rue de la Croix-Blanche, 4 maisons; Masquillier fils, rue Auber, 2 maisons; Anatole Ballois, boulevard Gambetta, 1 maison;

— Mais il vient de fournir une longue traite.

— Salar ignore la fatigue. Il sera prêt quand vous voudrez.

— Eh bien, vous partirez à cheval si la chaleur pousse. Vous aurez bien quelques monastères qui nous donneront asile sur notre route, pendant la nuit. Je tiens à relever par moi-même les traces de ce cher Blignac. Je m'intéresse trop au sort de ce cher garçon pour ne pas suivre pas à pas les péripéties de ce drame. Ce sera, j'en suis convaincu, excessivement réjouissant.

— Vous feriez tout ce que vous voudrez, sir Joé, répliqua Haim, mais il est inutile d'insister à la vie de l'un de ces hommes. Seuls, sans armes dans la jungle, ils sont condamnés. Laissons faire la destinée. C'est entendu, n'est-ce pas? Si l'on avait la preuve d'une mort violente, les autorités seraient obligées de nous causer mille ennuis.

— C'est entendu, fit le bossu, pas de fausses cartes. Mais je veux jusqu'à la fin me payer du plaisir.

— En quittant Haim, après avoir décidé que Salar se tiendrait prêt à monter à cheval au premier déclin du soleil, il se dirigea vers la porte du Palais des Rois où se trouvaient les appartements de lady Richemond.

Grâce faisait ses préparatifs de départ. Ses femmes ensortillaient les robes et les toilettes dans des cartons et dans des malles.

Les fêtes cependant n'étaient point terminées, mais ces réjouissances l'absorbèrent maintes fois.

Pourquoi? Tout lui avait réussi.

— Mais il vient de fournir une longue traite.

— Salar ignore la fatigue. Il sera prêt quand vous voudrez.

— Eh bien, vous partirez à cheval si la chaleur pousse. Vous